

Avenant n° 2024-1 À la convention d'objectifs 2022-2025

La présente convention est conclue entre :

Le SIVOM du Secteur de Ligné

3 place de la Perretterie

44850 LIGNE

Tél. : 02 51 12 20 04

Représenté par La Présidente

Mme Anne-Marie CORDIER

Association les petits pas de Jules

VERNE

Pôle Enfance

289, avenue de Jules VERNE

44850 LIGNE

Représentée par la Présidente, Madame

Fanny LOREAL

VU la convention d'objectifs 2022-2025 signée par les deux parties en juin 2022 et notamment l'article 5 « subvention allouée par le SIVOM »

VU la délibération du Comité syndical du 12 juin 2024 fixant le montant des subventions pour l'année 2024

Il convient de modifier la convention d'objectifs 2022-2025 comme suit :

Article 5

Modification de l'article 5 « subvention allouée par le SIVOM » :

Ainsi pour l'année 2024, le SIVOM a validé lors du comité syndical du 12 juin 2024, la subvention de 84 500 € détaillée comme suit :

Une subvention de fonctionnement petite enfance d'un montant de 81 000 €.

Une subvention d'investissement d'un montant de 3 500 €.

Cette subvention est attribuée pour l'achat suivant : tables repas enfants sur roulettes, tabourets adulte sur roulettes et assises au sol.

Elle pourra faire l'objet d'un acompte de 50%, sur présentation des devis et le solde sera versé sur présentation des factures correspondantes dans la limite des montants de celles-ci.

A Ligné, le 17 juin 2024

A _____, le _____

Pour le SIVOM du Secteur de Ligné

Pour l'association

Mme Anne-Marie CORDIER
Présidente du SIVOM du Secteur de Ligné

Mme Fanny LOREAL
Présidente de l'association


SIVOM du Secteur de Ligné
3 place de la Perretterie
44850 LIGNÉ
Tél : 02 51 12 20 04
sivomligne@orange.fr